

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA15 17255**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 15 février 2016 est réputé conforme au plan d'urbanisme et est entré en vigueur le 24 mars 2016 :

RÈGLEMENT RCA15 17255 : *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281).*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 6 avril 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate